

Service Urbanisme  
**ARRETE n°24-10043**  
**Arrêté Interruptif de travaux**  
**« 20 rue de la République »**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

VU, le Code Général des Collectivités territoriales,

VU, le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.480-1 et suivants,

VU, le Code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L.480-1 à L.480-4,

VU le procès-verbal d'infractions dressé le 02/12/2024 par Madame GROSSI Laurence, adjointe au maire en charge de l'urbanisme,

VU le rapport de constatation du service de la police municipale en date du 02/12/2024

VU le rapport technique du SDIS 77 en date du 02/12/2024

**Considérant** les travaux suivants :

- **Démolition d'un bâtiment.**

**Considérant** que les travaux entrepris sis 20 rue de la République à VILLEPRARISIS – 77270, objets du permis de construire n° 077 514 24 00032 délivré le 20 Août 2024 ont conduit à la fragilisation du bâtiment voisin sis 22 rue de la République, cadastré section AO n°162, amenant à la prise de l'arrêté de péril imminent n°24-10-038 en date du 02/12/2024,

**Considérant** qu'aucune mesure de précaution n'a été prise par le détenteur de l'autorisation d'urbanisme afin de s'assurer de la conservation du bâtiment voisin lors de ces travaux de démolition,

**Considérant** que la continuité desdits travaux ferait encourir un risque d'effondrement total du bâtiment sis 22 rue de la République,

**Considérant** qu'il est urgent d'interrompre les travaux dans leur totalité (démolition et autres travaux initialement prévus) de façon immédiate à compter de la notification de l'arrêté au regard de la dangerosité de la situation,

**Considérant** qu'il est de l'intérêt général que les travaux entrepris soient interrompus.

## A R R E T E

### ARTICLE 1

La SCI SW INVESTISSEMENT, demeurant 34 Rue de Torcy – 77360 VAIRES SUR MARNE, bénéficiaire des travaux réalisés sur l'unité foncière cadastrée section AO n° 161 située au 20 rue de la République - 77270 VILLEPARISIS, est mis en demeure d'interrompre immédiatement ceux-ci.

### ARTICLE 2

La SCI SW INVESTISSEMENT, demeurant 34 Rue de Torcy – 77360 VAIRES SUR MARNE, bénéficiaire des travaux réalisés sur l'unité foncière cadastrée section AO n° 161 située au 20 rue de la République - 77270 VILLEPARISIS, est sommée de mettre en place des mesures immédiates de sécurisation.

### ARTICLE 3

La reprise du chantier sera subordonnée à la transmission à la commune d'un protocole de démolition réalisée par une société spécialisée et reprenant les modalités de réalisation des travaux menant à la mise en sécurité du site et du bâtiment voisin. Les mesures conservatoires devront être clairement explicitées.

### ARTICLE 4

Le présent arrêté sera notifié par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou contre décharge au bénéficiaire des travaux susvisés, ainsi qu'à toute personne responsable au sens de l'article L.480-4-2 du Code de l'Urbanisme.

### ARTICLE 4

Copie sera transmise sans délai au préfet du département ainsi qu'au procureur de la République près du Tribunal de Grande Instance de Meaux.

### ARTICLE 5

Toutes les autorités de police sont chargées de l'exécution du présent arrêté

**Avertissement :** Le non-respect de la mise en demeure prévue à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté sera constitutif d'une nouvelle infraction, prévue et réprimée par l'article L.480-3 du Code de l'urbanisme, sans préjudice des mesures de coercition qui pourront être prises en application de l'article L.480-2 alinéa 7 du même Code, en procédant notamment à la saisie des matériaux approvisionnés ou du matériel de chantier et, s'il y a lieu, à l'apposition des scellés.

VILLEPARISIS, le 03/12/2024

Le Maire  
Frédéric BOUCHE

The image shows a blue ink signature of Frédéric Bouche over a circular official seal. The seal contains the text 'VILLEPARISIS' at the top, 'MAIRIE de VILLEPARISIS' around the inner edge, and '(S-&M)' at the bottom. There are also small stars on the seal.

### Informations importantes :

#### Délais et voie de recours :

Dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification, les destinataires du présent arrêté peuvent présenter un recours au tribunal administratif auprès de l'autorité signataire ou de l'autorité hiérarchique ou saisir le tribunal administratif d'un recours contentieux, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de Justice Administrative.

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20241203-24\_10043-AR  
Date de télétransmission : 03/12/2024  
Date de réception préfecture : 03/12/2024